Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 056-215601253-20260227-2026_004-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Malguénac

Séance du 27/02/2026

Date de la convocation
20/02/2026

Date d'affichage de la convocation
20/02/2026

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15 En exercice : 15 Présents : 13

Votes
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Réf	2026/004

L'an 2026 et le 27 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malguénac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire,

Présent.e.s : Mme GUÉGAN Dominique, Maire, M. LE MOING Jean-Jacques, Mme CHÉREL Sabrina, M. CHAUVIRÉ Yann, Mme BERNARD Solenn, M. URVOIT Rachel, Mme TROUBOUL Marie-Claire, Le GALLIARD Sylvie, Mme LE GARGASSON Nadège, Mme GOALABRE-BITEAU Anne, M. JOUANNO Mickaël, Mme MATIGNON Isabelle, M. KERMABON François.

Absent.e.s excusé.e.s : M. LE TROUHER Vincent (procuration à MATIGNON Isabelle).

Absent.e.s: Mme OLLIVIER Valérie

Secrétaire de séance : Mme LE GARGASSON Nadège

Objet de la délibération : Rémunération des agents recenseurs

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que le recensement de la population s'est déroulé du 15 janvier au 14 février 2026 et que cela a nécessité le recrutement de 3 agents recenseur.

Elles étaient chargées, sous l'autorité du coordonnateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis.

Pour cette mission la maire propose de fixer leur rémunération de la manière suivante :

- une somme forfaitaire de 850€ brut
- un forfait kilométrique de 100€
- 1.20€ brut par feuille logement (selon les districts de chacune)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- DE VALIDER la rémunération des agents recenseurs, 1.20€ brut par feuille logement, une indemnité brute de 850€ et une indemnité kilométrique de 100 euros par agent.

Pour copie conforme.

MAIRIE DE MALGUENAC (Morbihan)

La Maire,